



ÉLECTION REPRÉSENTANTS LOCATAIRES DÉCEMBRE 2026

Votre voix au conseil d'administration d'OPAC SAVOIE

JE VOTE !

POUR QUI & POURQUOI ?

Pour choisir les locataires qui porteront votre voix sur les sujets qui comptent au quotidien : qualité de service, entretien du patrimoine, travaux et vie dans les résidences.

QUAND ET COMMENT ?

Avant le 3 décembre 2026

✓ Courrier reçu avant 8h30 ✓ Vote en ligne effectué avant 8h

Infos pratiques au dos

QUI PEUT VOTER ?

- Les personnes physiques qui ont conclu **un contrat de location** d'un local à usage d'habitation au plus tard 6 semaines avant la date de l'élection
- Les occupants dont le **titre de location** a été **résilié** pour défaut de paiement du loyer mais qui sont **sans dette à l'égard du bailleur** 6 semaines avant la date de l'élection
- Les sous-locataires qui ont conclu avec l'une des associations autorisées **un contrat de sous-location** d'un logement 6 semaines avant la date de l'élection

QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT ?

Tout **locataire de plus de 18 ans** :

- Habitant un logement d'OPAC SAVOIE

- Se présentant sur une liste déposée par une association de locataires affiliée à une association nationale telle que définie à l'article L421-9 du Code de Construction et de l'Habitation.

Chaque contrat de location de logement ne donne droit qu'à une seule candidature.

Les listes doivent être indépendantes de tout parti politique ou organisation à caractère philosophique, confessionnel, ethnique ou racial et ne pas poursuivre des intérêts collectifs qui seraient en contradiction avec les objectifs du logement social.

LISTES DE CANDIDATURES

Les listes devront impérativement être déposées au siège d'OPAC SAVOIE avant le 1er octobre 2026.

Pour être valides, ces listes doivent être composées obligatoirement de **8 noms de locataires**, titulaires d'un contrat de location, classés dans l'ordre souhaité par les candidats, en respectant l'alternance homme / femme.

Les listes mentionnent les noms, prénoms, sexe et adresse exacte du logement occupé par les candidats. Elles sont accompagnées

d'une déclaration individuelle de candidature signée par chaque candidat et d'une déclaration sur l'honneur de non condamnation.

OPAC SAVOIE se réserve le droit de demander aux candidats les pièces justificatives de leur éligibilité.

RÈGLES DE VOTE

Il s'agit d'un scrutin secret de liste à un tour avec représentation proportionnelle au plus fort reste.

En clair, vous votez pour une liste entière sans panachage possible.

Selon les résultats, les sièges sont attribués dans l'ordre des noms figurant sur la liste. Les autres personnes figurant sur la liste sont qualifiées en tant que suppléants pour remplacer, dans l'ordre où elles sont inscrites, les titulaires qui cesseraient leurs fonctions.

Les élections des représentants des locataires sont encadrées par les articles L421-9 et L423-12 du Code de la Construction et de l'Habitation

LES DATES CLÉS DES ÉLECTIONS 2026

OCTOBRE 2026

Information des listes candidates et de leurs membres

NOVEMBRE 2026

Réception à votre domicile des documents nécessaires au vote

3 DÉCEMBRE 2026 (8h)

⚠ Date limite de réception :
• des **votes par voie postale**
• des **votes en ligne**

📅 Date de dépouillement sous la responsabilité du bureau de vote et en présence des membres de la commission électorale dont au moins un représentant de chaque liste.

Résultats à retrouver sur
www.opac-savoie.fr /
rubrique actualités

COMMENT VOTER ?

PAR VOIE POSTALE

- 1- Je consulte les listes des candidats et les professions de foi transmises en novembre 2026
- 2- Je détache l'étiquette de la liste pour laquelle je souhaite voter, sans la rayer ni l'annoter.
- 3- Je colle l'étiquette retenue sur la carte de vote, dans le cadre « expression du vote »
- 4- Je détache la carte de vote pré-découpée
- 5- J'expédie la carte de vote dans l'enveloppe retour T pré-affranchie, **pour une réception au plus tard le 3 décembre 2026 (8h30)**

OU

EN LIGNE

- 1- Je consulte les listes des candidats et les professions de foi transmises en novembre 2026
- 2- J'accède à la plateforme dédiée et je me connecte avec l'identifiant et le mot de passe provisoire transmis
- 3- Je me laisse guider et je vote pour la liste de mon choix avant le 03 décembre 2026 - 8h

Ces procédures respectent strictement la confidentialité du vote

1 contrat de location de logement = 1 voix



POUR EN SAVOIR +
CONSULTEZ LE SITE
DU GOUVERNEMENT
« LEGIFRANCE »